

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

ARRONDISSEMENT
DE
TOULOUSE

MAIRIE
DE
L'UNION
31240

05.62.89.22.89

Nombre de conseillers
- en exercice : 33
- présents : 30
- ayant pris part au vote : 32
- procurations : 2

L'an deux mille quatorze et le 3 Février à 21 heures, le conseil municipal de la commune de L'UNION s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sur convocation régulière, en date du 23 Janvier 2014, sous la présidence de Monsieur Georges BEYNEY, Maire.

Etaient présents : M. GEORGES BEYNEY, M. NICOLAS TOMASI, MME NADINE MAURIN, M. ANDRE PAULHIAC, M. GERARD THEVENET, MME CHRISTINE GENNARO-SAINT, MME DANIELLE BAYLE, MME LAURENCE BOULAGE, M. GILBERT ANATOLE, MME VERONIQUE MEISSE, MME NICOLE GAILLARD, M. MARC ROIG, M. JACQUES DAHAN, M. MARC MONTEIL, MME SOPHIE PALAYRET, M. HENRI LEVRAT, M. JEAN-CLAUDE GUILLOU, MME EVELYNE LARROQUE-DEVAUX, MME PASCALE DEL FRARI, MME JOSETTE BRARD-ALAMICHEL, MME ODILE PECHAUBES, M. PIERRE RAYMONDIS, M. GILLES HOURQUET, M. GILBERT GAILLOUSTE, M. MARC PERE, MME MARIE GARCIA, M. YVAN NAVARRO, MME CLARISSE CONFORTIN, M. PHILIPPE CASTERAN, M. JEAN-MARIE VITRAC

Etaient absents excusés ayant donné procuration : MME ARLETTE BENSOUSSAN (Pouvoir donné à MME VERONIQUE MEISSE), MME BRIGITTE BEC (Pouvoir donné à M. MARC PERE)

Etais absent excusé : M. ROBERT LEON

M. GILBERT ANATOLE a été élu secrétaire

DÉLIBÉRATION n° 2014/002

Objet : Vote du Budget Primitif 2014

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le projet de Budget Primitif 2014 de la commune, qui présente un suréquilibre en section de fonctionnement comme suit :

SECTION	DEPENSES	RECETTES
INVESTISSEMENT	9 119 636,53 €	9 119 636,53 €
FONCTIONNEMENT	13 734 590,48 €	18 402 001,22 €

Et intègre le résultat anticipé du Compte Administratif 2013 comme suit :

- Excédent de fonctionnement reporté : 11 031 137,77 € (article R 002)
- Déficit d'investissement reporté : - 4 417 661,47 € (article R 001)

Décision

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré,

Décide :

Article 1

A l'unanimité moins 17 abstentions (M. PERE, M. NAVARRO, MME BEC, M. VITRAC, MME MAURIN, M. TOMASI, MME GENNARO-SAINT, MME BAYLE, MME MEISSE, MME GAILLARD, M. ROIG, MME LARROQUE-DEVAUX, MME BENOUESSAN, MME DEL FRARI, MME BRARD-ALAMICHEL, M. RAYMONDIS, MME PECHAUBES) et 3 votes contre (MME GARCIA, MME CONFORTIN, M. CASTERAN) d'adopter le Budget primitif 2014.

*Pour copie conforme,
Le Maire,
Georges BEYNEY*

- Transmis le 10 FEV. 2014
- Affiché le 10 FEV. 2014



Reprise anticipée des résultats

Résultat de Fonctionnement N	
A. Résultat de l'exercice N précédé du signe + (exédent) ou - (déficit) = recettes - dépenses de fonctionnement	759 325.00 €
B. Résultats antérieurs reportés D 002 du compte administratif N (si déficit, faire précéder du signe moins) Ou R 002 du compte administratif N (si excédent)	10 271 812.77 €
C Résultat à affecter : C = A + B (hors restes à réaliser)	11 031 137.77 €
Investissement	
D Solde d'exécution de la section d'Investissement (R-D+001 exercice N) Solde d'exécution cumulé d'investissement N (précédé de + ou -) Est affecté au D 001 sur N +1 (si négatif) Est affecté au R 001 sur N +1 (si positif)	-3 806 233.12 €
E Solde des restes à réaliser d'Investissement N (R-D)	-611 428.35 €
Besoin de financement F	= D + E
Besoin de financement (si dépenses > recettes) Excédent de financement (si recettes > dépenses)	4 417 661.47 €
AFFECTATION (de C)	= G + H
G : Affectation en réserves au 1068 (sur N+1) G = au minimum couverture du besoin de financement F	4 417 661.47 €
H : Report en fonctionnement sur le compte R002 (sur N+1)	6 613 476.30 €
DEFICIT REPORTÉ D 002 (sur N+1) (En ce cas, il n'y a pas d'affectation)	

Rappel instruction comptable

LE SOLDE D'EXECUTION de la SECTION D'INVESTISSEMENT

Le solde d'exécution est constitué par le cumul :

- du solde des émissions de titres et de mandats de l'exercice ;
- du solde d'exécution reporté (ligne 001).

Ce solde d'exécution complété des restes à réaliser en recettes et en dépenses, fait ressortir :

- un besoin de financement, si les dépenses sont supérieures aux recettes;
- un excédent de financement, si les recettes sont supérieures aux dépenses.

A l'instar de la section d'exploitation, le virement de la section d'exploitation (FD023) vers la section d'investissement (IR021) n'est pas réalisé dans l'exercice de prévision.

Ainsi dans l'hypothèse d'une exécution totale des prévisions, la section d'investissement du compte administratif (ou compte financier) fait ressortir un besoin de financement équivalent au virement prévisionnel (lignes budgétaires 021/023).

Ce besoin de financement se trouve couvert lors de l'affectation du résultat excédentaire (de la section de fonctionnement).

Je suis le Trésorier Principal de L'Union
J'atteste la conformité des écritures du compte de gestion
2013 avec celles du compte administratif 2013, soit:
- Résultat de Fonctionnement à la clôture de l'exercice 2013 : + 11 031 137,77 €
- Résultat d'Investissement à la clôture de l'exercice 2013 : - 3 806 233,12 €
Le 28/01/2014

Le Trésorier Principal



Bernard JULIAN

